

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire à la salle des fêtes de Neuvy en Sullias

Présents (14): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, SAMPEDRO, DELAGE, DELANNOY, MAUDUIT
Mesdames BORNE, MENEAU, DAVID, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

Absent excusé (1) : Monsieur LUCAS

Date de convocation : 11/12/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 14

Votants: 14

Pouvoir: 1 (M LUCAS donne pouvoir à M SAMPEDRO José)

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu
- Présentation par M LANDRE du projet d'aménagement de voirie Rue de la Lande et Rue des Moulins
- Vote des tarifs de la part communale de l'assainissement
- Avenant au contrat de délégation de service public de la Saur
- Modification du bail et du loyer de l'épicerie
- Travaux du salon de beauté
- Mise en place de Rézo Pouce
- Remerciements
- Divers
- Questions orales

MME CORNET Sandrine est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 NOVEMBRE 2020** à l'unanimité
- **Présentation par M LANDRÉ du projet d'aménagement de voirie Rue de la Lande et Rue des Moulins**

DELIBERATION N°2020/075 : ADOPTION DU PROJET DE SECURISATION DE LA RUE DE LA LANDE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la demande de la commune de sécuriser les rues des Moulins et de la Lande, Mr LANDRÉ, maître d'œuvre de l'entreprise BTM CONSEIL, expose un programme pluriannuel détaillant les travaux à réaliser portant tant sur l'aménagement de la chaussée que sur l'amélioration de l'éclairage public, du réseau d'eaux pluviales, l'aménagement des cheminements de piétons et cyclistes, la mise en place de la signalisation et l'embellissement paysager.

Coût total des travaux :

- o Rue des Moulins : 515.000€ HT
- o Rue de la lande : 160.000€ HT

Le projet serait possible en plusieurs tranches en débutant par la rue de la Lande.

M LANDRÉ propose de présenter le projet aux riverains concernés dès que la situation sanitaire le permettra.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ADOPTE** le projet de sécurisation de la rue de la Lande pour un montant de 160.000€ HT soit 192.000€TTC
- **AUTORISE** le maire à signer le devis du maître d'œuvre M LANDRÉ pour la somme de 13.440€TTC
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	taux financement	HT	TTC
Travaux	160 000	192 000	DSIL	15	25 680	30 816
Maîtrise d'œuvre	11 200	13 440	DETR	15	25 680	30 816
			Département	10	17 120	20 544
			C de communes	40	68 480	82 176
			AUTOFINANCEMENT	20	34 240	41 088
TOTAL	171 200	205 440	TOTAL	100	171 200	205 440

- **SOLLICITE** les subventions suivantes :

Subvention	Organisme	Montant sollicité	En % total projet
DSIL	Préfecture	25 680	15
DETR	Préfecture	25 680	15
Volet 3 intérêt communal	Conseil départemental	17 120	10
Fonds de concours	Communauté de communes	68 480	40

Les crédits de ce projet seront inscrits au budget principal 2021

- **DELIBERATION N°2020/076 : VOTE DES TARIFS DE LA PART COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de la délégation de service public pour l'assainissement de la commune, le concédant (la commune) révisé ou reconduit les tarifs de la part communale au 1^{er} juillet de chaque année, comme inscrit dans le contrat d'affermage du 28/03/2018.

Le concessionnaire (La SAUR) perçoit gratuitement pour le compte de la commune auprès des abonnés la part de la collectivité s'ajoutant à sa rémunération propre et reverse les sommes perçues à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le maintien des tarifs en vigueur.

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/077 : AVENANT CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE DE LA SAUR**

Par contrat d'affermage, la commune a confié à la société SAUR l'exploitation de son service assainissement collectif. Pour la période du 1/03/2018 au 30/06/2018, la collectivité a décidé d'établir la première facturation auprès des usagers en lieu et place de son concessionnaire comme prévu initialement au contrat d'affermage.

Dans ces conditions, les parties sont convenues de redéfinir les termes de la facturation du mois d'Aout 2018 par un avenant n°1 permettant de reverser la première facturation et de redéfinir la valeur de l'indice électricité qui est erronée

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE cet avenant n°1

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n°1

Vote à l'unanimité

- **DELIBERATION N°2020/078 : MODIFICATION DU BAIL ET DU LOYER DE L'EPICERIE**

Au vu de la situation sanitaire et malgré le maintien de l'ouverture du commerce d'épicerie, la gérante a demandé un aménagement de son bail :

- Paiement du bail tous les 4 mois au lieu de mensuellement
- Baisse du loyer
- Demande de bénéficier de 4 mois gratuits

Après étude de la situation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de baisser le loyer à 200€ par mois
- **ACCEPTTE** le paiement des loyers tous les 4 mois, terme à échoir
- **DECIDE** l'exonération des loyers de janvier et février 2021
- **AUTORISE** M le Maire à signer un avenant au bail de MME AFERIAD énumérant ces nouvelles dispositions

Vote à l'unanimité

- **TRAVAUX DU SALON DE BEAUTE**

Un nouveau devis a été établi pour la réfection d'enduit des murs arrière du salon de coiffure et du local infirmier/salon de beauté

- Devis de l'entreprise 2RB de Tigy : 13.561.70€TTC
- Devis de l'entreprise Coco de Tigy : 10.330.80€ TTC

M le Maire propose de retenir le devis du moins disant soit l'entreprise Coco.

Le Conseil accepte la proposition de M le Maire.

Un devis a été demandé à l'entreprise THENAULT pour le changement de la porte : 1.727€ TTC

Le devis de l'entreprise COCO d'un montant de 2.180€ n'est donc pas retenu.

Ces travaux seront réalisés avant l'ouverture du salon de beauté prévue en mars 2021.

- **DELIBERATION N°2020/079 : MISE EN PLACE DE REZO POUCE SUR LE TERRITOIRE DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE (49 COMMUNES). MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DE MOBILITE**

Rezo Pouce propose aux habitants une solution de mobilité alternative dans un contexte rural et péri-urbain où les déplacements sont un véritable enjeu, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Rezo Pouce cible en priorité des publics ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)

La mise en place de Rezo Pouce a pour objectif de :

- Proposer une solution de mobilité en complétant et valorisant les transports existants
- Créer du lien social
- Structurer, organiser et sécuriser l'autostop
- Diminuer l'usage de la voiture individuelle
- Désenclaver les territoires ruraux et désengorger les territoires péri-urbains

Les utilisateurs sont identifiés par une carte personnelle et un macaron conducteur et sont mis en relation directement par les arrêts Rezo Pouce ou par une application numérique. Sur la plateforme internet, les utilisateurs potentiels peuvent consulter l'ensemble des arrêts existants sur la commune.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose d'installer ce dispositif sur les 49 communes. Il prend en charge :

- La recherche de subventions
- L'abonnement à la plateforme
- Les frais d'inscription au service
- L'achat des panneaux
- La promotion et la sensibilisation pour faire connaître l'existence de ce Rezo et inciter les habitants à l'utiliser.
- Les mises en relation avec les partenaires : Conseil Régional Centre Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, Métropole d'Orléans, Enedis, SICAP...

Après lecture de cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de :

- Participer à ce dispositif Rezo Pouce
- Communiquer sur ce dispositif Rezo Pouce
- Recueillir les inscriptions des utilisateurs
- Signaler des arrêts dans des lieux opportuns et sécurisés après réflexions et échanges avec le PETR
- Positionner les panneaux sur des poteaux existants ou à implanter
- Faire les démarches administratives nécessaires (arrêtés, autorisation de voirie...)
- Entretien des poteaux et panneaux

Le lancement de l'opération est prévu au printemps 2021.

Vote à l'unanimité

La commune proposera à l'intervenant PETR qui va venir en Mairie prochainement 2 emplacements : Dans le bourg et à la salle des fêtes.

La communication sera faite quand le projet sera avancé.

- **DELIBERATION N°2020/080 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M le Maire propose la mise à disposition d'un local administratif aux deux listes qui composent le conseil municipal qui souhaitent se réunir.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence.

Adresse du local : Salle des associations ou salle des fêtes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la mise à disposition d'un local administratif aux différentes listes du conseil municipal

MODIFIE le règlement intérieur ainsi :

- Article ajouté :
 - Article 30 : Mise à disposition d'un local administratif aux conseillers municipaux
- Numéros d'articles modifiés :
 - Article 31 : la modification du règlement intérieur
 - Article 32 : Autre

Vote à l'unanimité

DELIBERATION N°2020/081 :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/068 PORTANT SUR L'AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,
VU l'article L 232-1 du Code des juridictions financières,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à adoption du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021, dans la limite des crédits représentant 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément au tableau ci-dessous :

ARTICLES	CREDITS en €
2051	5 577
2135	32 389
2315	35 851

Vote à l'unanimité

- **REMERCIEMENTS**

- Mme Yvonne DEROUET et Mme Renée GAUTHIER remercient la Mairie et leurs collègues qui ont participé à la cagnotte à l'occasion de leur départ à la retraite.
- 1 administré a adressé une lettre de remerciement à la Mairie pour les actions engagées par le conseil municipal

- **DIVERS**

- **Fiscalité locale** : la compensation de l'état suite à la suppression de la taxe d'habitation serait sur la base des montants 2019 et non de 2020.
- Le conseil a pris connaissance du **rapport départemental d'assainissement avec avis satisfaisant**.
- Accord confirmé pour la participation de la commune à **l'aide au financement de la classe découverte** pour 2021 à hauteur de 135€/enfant
- **Projet du plan d'eau de la carrière**

Dans la perspective prochaine d'achat du plan d'eau de la carrière fixée le 26/01/2021, M le Maire informe qu'il a été contacté par la Fédération Française de Pêche qui a demandé un rdv pour proposer un projet d'aménagement sur cet espace. La fédération propose la visite de l'étang de Douchy.

M le Maire propose la création d'une commission municipale pour travailler sur cet aménagement composée de C Meneau, S Mauduit, J Sampedro, JC Lucas, A Derouet, J Borne, E Guyomarch M Lenogue et H Fournier.

- **Projet de Maison des jeunes :**

Le dossier de demande de subventions précédemment refusé par la préfecture est redéposé dans le cadre du programme DSIL.

- **Distribution des colis** aux personnes de plus de 65 ans a lieu samedi 19 décembre Matin
 - Demande de devis à l'entreprise Isi Elec pour **une caméra de surveillance** au niveau des containers de collecte rue du Val
 - Un courrier de remerciement sera adressé au propriétaire qui a fourni les branches de sapins et de houx pour les décorations de Noël.
 - M le Maire informe qu'il a donné son accord à un projet porté par le Conseil Départemental et l'AML : **Heures Civiques**. Le principe étant que chaque administré donne 1H de son temps / mois au service de la collectivité.
 - **CCAS** : Demande d'aide par une famille de Neuvy qui rencontre actuellement des difficultés financières pour payer sa facture d'accès au service de l'eau. Le Conseil et les membres du CCAS acceptent que le Maire accorde à cette famille une aide de 50€ par le fonds de sœurs du CCAS.
 - Fin des tarifs réglementés d'électricité au 31/12/2020 pour les collectivités de plus de 10 agents. Un fournisseur d'électricité doit être choisi. Etudes en cours. Un contrat d'une année seulement sera signé car la collectivité participera au marché groupé d'Approlys au 01/01/2022.
- **QUESTIONS ORALES**

ANDRE DEROUET

- La commune remercie la communauté de communes pour son post sur facebook, pour ses décorations de Noël.
- De nouveau une vitre cassée à la garderie ; Acte de vandalisme ; le 3^{ème} en quelques mois

Cédric MENEAU

- Les factures d'éclairage public seront présentées au prochain conseil
- Plus de problème concernant l'eau potable, le dernier prélèvement effectué par l'ARS est conforme.
- Plantations rue de Mont terminées ; l'entreprise MENEAU GERIN a réalisé l'implantation et le paillage qu'elle offre à la collectivité ; les plantes ont été achetées grâce à la subvention du conseil départemental. Il reste des arbres à planter dans les espaces verts des lotissements, au terrain de pétanque et dans le parc de l'Abbé Machard.
- Un petit étang sera cédé à la commune avec le plan d'eau de la carrière : Il pourrait être revendu

Josiane BORNE

- En raison de l'annulation de la cérémonie des vœux, MME BORNE propose à M Le Maire de réaliser un film pour présenter ses vœux à la population.
- Travaille sur le mémo pour le bulletin municipal. Très bons retours sur le Ptit Neuvy

Sylvia DAVID

- Toujours flaque d'eau importante au niveau du plateau passage piéton rue de la roseraie : prévoir un pompage (à voir avec AVD Environnement)

José SAMPEDRO

- La classe découverte aura lieu du 31/05 au 05 /06 (A Vulcania)
- Y aura-t-il un lieu de collecte des sapins après les fêtes ?

Réponse de M le Maire : oui près de la Mairie et jusqu'au 15/01. Communication à suivre sur site et panneau pocket

Sylvie RIGARD

- Fait part d'une demande d'une maman qui demande si la commune peut installer un jeu pour enfants dans le lotissement du Mothois.

Réponse de M le Maire : Ce sera étudié lors du prochain budget

- Le plan d'eau portera-t-il un nom ? → la commission créée préalablement pourra y réfléchir.

Jean Marie DELANNOY

- Ou en est le projet de vidéo surveillance ?
Réponse de M le Maire : La communauté de communes redéploie ses crédits actuellement. Projet reporté.
- Prévoir de repeindre les « dents de requin » du dos d'âne route de Sigloy (en arrivant du Val à Neuvy)
- Demander aux riverains de tailler la végétation gênant la visibilité des panneaux de signalisation

Emilie GUYOMARCH

- Où en est le sujet des acacias ?

Réponse de M Le Maire : M Breton a contacté le conciliateur de justice suite au courrier reçu de la part de la Mairie. Le conciliateur a contacté le Maire pour proposer un rdv entre les 3 parties → pas de suite donnée pour l'instant.

- Cartes de vœux réalisées par les enfants de l'école distribuées dans les colis de Noël remis aux aînés

Sylvain MAUDUIT

- Suite à la récente annonce du gouvernement d'autoriser les familles à auto confiner leurs enfants jeudi et vendredi avant les vacances, avons-nous eu des absences et un gâchis au niveau de la cantine ?

Réponse de M le Maire : non pas d'absence.

- Proposition d'un lieu pour le futur point de collecte SICTOM :
 - Rue de Sologne = pas retenu
 - Le long du mur du cimetière = à voir

Sandrine CORNET

- Travaux de l'abribus lotissement des Hauts de Mont : quelles sont les nouvelles ?

Réponse de Cédric MENEAU : les travaux auront lieu début 2021. Mais pas de nouvelles du Conseil Régional

- Pourrait-on avoir le règlement intérieur du Conseil Municipal définitivement rédigé ?

Réponse de la secrétaire : il s'agit d'un oubli. Le RI sera envoyé dès lundi.

- Chemin du Gilloy ?

Réponse de M le Maire : pas de nouvelles

- M BRIAIS Raymond demande où en est la réflexion pour un marquage au sol rue du Guevier pour délimiter des emplacements de stationnement permettant de faire ralentir la vitesse dans cette rue

Réponse de Cédric MENEAU : Visite prévue dans la semaine pour voir ce qui est possible et rencontrer M BRIAIS.

Levée de séance à 21h30

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers